

Nom, prénom :

Date :

Classe

LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

QCM

1. Les délégués du personnel sont :

- Désignés par les membres de la direction de l'entreprise
- par les salariés de l'entreprise
- Désignés par les salariés de l'entreprise

2. Le délégué syndical est :

- Elu par les salariés de l'entreprise
- Désigné par l'ensemble des syndicats
- Désigné par le syndicat représentatif dans l'entreprise

3. Pour être délégué du personnel ou délégué syndical, il faut

- Avoir travaillé depuis plus de 6 mois dans l'entreprise
- Avoir travaillé depuis plus d'un an dans l'entreprise
- Avoir travaillé depuis plus de 3 ans dans l'entreprise

4. Le délégué syndical ou du personnel a une durée de mission de

- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans

5. Le délégué syndical a pour mission

- De négocier avec l'employeur lors de conflits collectifs ou individuels
- De décider avec l'employeur de solutions lors de conflits collectifs ou individuels
- De refuser les solutions lors de conflits collectifs ou individuels

6. Le délégué du personnel a pour mission

- D'avertir le délégué syndical lors de conflits collectifs ou individuels
- De représenter les salariés lors de conflits individuels ou collectifs
- D'avertir l'inspecteur du travail lors de conflits individuels ou collectifs

7. Le délégué du personnel ou le délégué syndical disposent du droit

- De circuler librement dans l'entreprise pendant les heures de délégations
- De circuler librement dans l'entreprise pendant son temps de travail
- De circuler librement dans l'entreprise en dehors des heures de délégations et du temps de travail

8. Le délégué syndical, comme le délégué du personnel

- Ne peuvent pas être licenciés
- peuvent pas être licenciés sans l'accord de l'inspecteur du travail
- Ne peuvent pas être licenciés sans l'accord de la majorité des salariés de l'entreprise

9. Le syndicat le plus représentatif dans l'entreprise c'est

- Celui qui conteste le plus souvent
- Celui qui est le plus important dans le département où est située l'entreprise
- Celui qui est le plus important en nombre d'adhérents salariés de l'entreprise

10. Un délégué syndical

- Peut être également délégué du personnel
- choisir entre la mission de délégué syndical et de délégué du personnel s'il est élu
- Doit laisser « la place » à son suppléant s'il est élu délégué du personnel